

## Bilan des Emissions de Gaz à Effets de Serre 2024

# Commune de Saint-Louis

sur les données de 2022

### Sommaire

1) Introduction .....	1
2) Cadrage méthodologique .....	2
2.1 Année de référence .....	2
2.2. Périmètre de l'étude .....	2
2.3. Gestion de l'incertitude .....	3
3) Emissions de GES du patrimoine et des compétences de la commune .....	3
3.1. Synthèse.....	3
3.2. Détail par poste d'émissions et identification de leviers d'action.....	4
3.2.1 Immobilisations.....	4
3.2.2 Intrants.....	4
3.2.3 Energie .....	5
3.2.4 Déplacements .....	5
3.2.5 Déchets directs.....	6
3.2.6 Fluides frigorigènes.....	6
3.2.7 Fret.....	6
3.2.8 Autres postes .....	6
4) Ambitions de la collectivité pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à ses activités ....	7
Annexe 1 - Profil GES de la Commune de Saint-Louis.....	8
Annexe 2 - Plan de transition.....	20

## 1) Introduction

La Commune de Saint-Louis est engagée depuis le début de la mandature actuelle dans une démarche de transition écologique, avec en particulier la création d'une cellule développement durable et l'engagement de mesures visant à préserver la qualité de son environnement en initiant une dynamique favorable à la prise de l'engagement des habitants vis-à-vis de ces sujets, avec des projets comme le Plan 1 millions d'Arbres, ou le développement des mobilités douces.

La Commune de Saint-Louis, en tant que collectivité de plus de 50 000 habitants, est soumise à plus l'obligation de publier son bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES), afin de quantifier sur le climat et d'identifier de leviers de réduction de ces émissions (article 229-25 du Code de l'Environnement).

Elle a été accompagnée dans cette démarche par la SPL Energies Réunion qui a utilisé la méthodologie Bilan Carbone. Le BEGES désigne la mesure des émissions carbonées (Bilan d'émission des gaz à effet de serre) et le Bilan Carbone® est la méthodologie française associée et développée par l'ADEME (Agence de la Transition écologique). Il s'agit de la comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes d'une organisation.

Le bilan GES doit être obligatoirement publié sur le site de l'ADEME.

## 2) Cadrage méthodologique

### 2.1 Année de référence

Le présent bilan est le premier réalisé par la Commune de Saint-Louis. Il servira donc de référence pour les prochains bilans de Gaz à Effet de Serre (GES). L'année de référence choisie est 2022. Lors de la mise à jour de ce bilan, il sera nécessaire de conserver le périmètre d'étude pour l'analyse des évolutions. Une actualisation des facteurs d'émissions, mis à jour régulièrement par la Base Carbone, sera également nécessaire afin de comparer les évolutions à méthodologie constante.

### 2.2. Périmètre de l'étude

Dans le cadre de l'exercice du bilan des émissions GES, la cartographie du périmètre d'étude permet de fixer les secteurs considérés et d'avoir une vision globale des activités de la ville.

Ainsi le bilan intègre les postes suivants :

- **Les émissions de GES directes (*dites Scope 1*)** : émissions directes provenant des installations fixes (bâtiments) ou mobiles (voitures, camions...) de la Commune (consommations de carburant des véhicules de la flotte, l'utilisation de gaz frigorigènes pour les climatisations, ...).
- **Les émissions de GES énergétiques indirectes (*dites Scope 2*)** : émissions indirectes associées à la production d'électricité pour les activités et le patrimoine de la Commune (consommation d'électricité des bâtiments,...).
- **Les émissions de GES indirectes (*dites Scope 3*)** : les autres émissions indirectement induites par les activités de la collectivité qui ne sont pas comptabilisés précédemment mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète (déplacements domicile-travail des agents, les déplacements professionnels avec les véhicules personnels, les achats alimentaires pour les restaurants scolaires, le matériel informatique, les achats divers et prestations de services, l'immobilisation du patrimoine (ou amortissement des émissions liées à la construction de ces équipements), émissions liées à la fabrication des véhicules.

#### Motivation pour l'exclusion de sources et de postes de GES

Certaines données n'ont pas pu être collectées faute de données connues et disponibles, en particulier les flux informatiques, les déplacements des visiteurs, les consommations d'eau...

### 2.3. Gestion de l'incertitude

La réalisation d'un bilan GES n'ayant pas vocation à être d'une précision absolue, une marge d'erreur est donc toujours associée aux données.

Cette incertitude combine :

- L'incertitude sur les facteurs d'émissions ;
- L'incertitude sur les données correspondant à la précision des données collectées (en moyenne 20%)

Ainsi, les résultats ne sont pas à prendre comptant mais avec un certain recul. Cette première évaluation donne un ordre de grandeur des émissions des principaux postes et ainsi les leviers prioritaires à mettre en place pour les réduire.

## 3) Emissions de GES du patrimoine et des compétences de la commune

### 3.1. Synthèse

En 2022, les émissions de GES de la Commune étaient de **17 979 tCO<sub>2</sub>e** (tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>), soit environ **330 kgCO<sub>2</sub>e par habitant**.

**17 979 tCO<sub>2</sub>e** c'est aussi équivalent à :



environ **3000 tours de la terre** effectués en avion par 1 passager



**14 000 000 de litres de gazoil**



l'équivalent des émissions annuelles de **1600 français**

Les émissions de la commune ont été ventilées en 7 postes d'émissions afin d'identifier au mieux les impacts de chacun de ces postes et d'en tirer les meilleures conclusions. Le graphique suivant permet d'identifier les secteurs les plus émetteurs fournissant ainsi une vision générale pour prioriser les actions à mener.

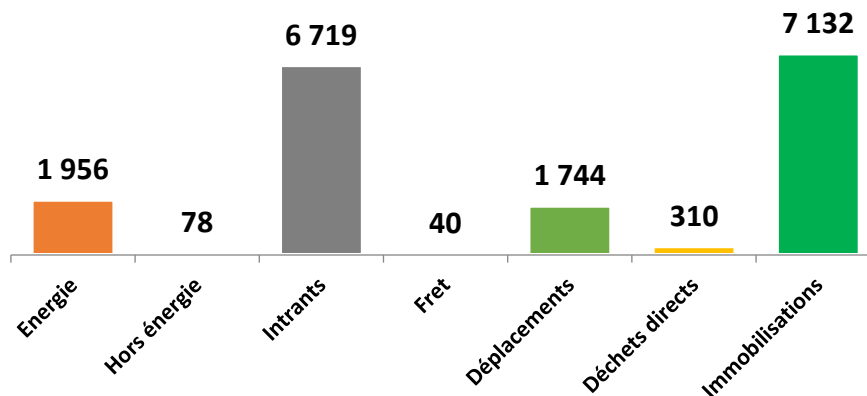


FIGURE 1 : PROFIL DES EMISSIONS DE LA COMMUNE (tCO<sub>2</sub>e)

Les **immobilisations** (émissions liées à la fabrication/construction des biens en cours d'amortissements : bâtiments, parkings, matériel informatique) et les **intrants** (émissions liées à la fabrication des achats de produits et services, et investissements financiers : subventions, participations à des SPL/SEM, etc..) représentent les secteurs les plus émetteurs et de loin (près de 40% pour chacun des deux postes d'émissions). Le poste intrant a été calculé principalement à partir du bilan financier de la commune.

Le troisième poste émetteur est l'**énergie** qui représente 11% des émissions (essentiellement liées à la consommation d'électricité), puis viennent les **déplacements** qui comptent pour 10% des émissions totales (émissions liées principalement aux déplacements domicile-travail des employés, 1558 tCO<sub>2</sub>e, avant les déplacements avec les véhicules de services : 147 tCO<sub>2</sub>e, et les autres déplacements professionnels : 13 tCO<sub>2</sub>e).

Le poste d'émissions lié à la production de **déchets directs** (déchets produits directement par l'activité de la commune) représente 2% du total des émissions de GES de la commune (310 tCO<sub>2</sub>e)

Les autres émissions sont liées : aux **fuites de fluides frigorigènes** des climatiseurs (78tCO<sub>2</sub>e) et au **fret** (essentiellement le transport des repas : 40 tCO<sub>2</sub>e).

## 3.2. Détail par poste d'émissions et identification de leviers d'action

### 3.2.1 Immobilisations

Le poste d'émissions des immobilisations est lié à tous les biens en cours d'amortissement (bâtiments, parking, matériel informatique). La part des bâtiments est la plus importante et elle est relative à la surface totale des bâtiments de la commune (il s'agit de l'amortissement sur la durée de vie du bâtiment des émissions liées à leur construction).

Sur ce poste spécifique, il n'y a pas de levier particulier à activer sauf à envisager un regroupement géographique des services afin de limiter la surface utilisée par les activités de la commune.

Sur les autres biens, et en particulier le matériel informatique, il s'agit d'optimiser leur utilisation dans le temps afin de limiter l'impact carbone lié à la fabrication de matériel neuf. L'achat de matériel reconditionné participe également à la limitation des émissions de ce poste.

### 3.2.2 Intrants

Ce poste regroupe plusieurs catégories :

- L'achat de consommables où sont exclues toutes les dépenses précisées par ailleurs, pour éviter les doubles comptes : énergie, équipements informatiques, voitures/engins, indemnités de frais de mission, collecte et traitement des déchets
- Les services extérieurs incluant les sous-traitances,
- Les subventions attribuées ainsi que les participations aux SPL/SEM

Les émissions sont calculées à partir des dépenses engagées sur l'année considérée. A chaque classe comptable est assimilé un facteur d'émissions de la Base carbone. Cette méthode présente une forte incertitude mais une analyse plus fine serait beaucoup trop coûteuse.

Sur ce poste de consommation, la part des achats et services est particulièrement importante. Un des leviers d'action à activer serait d'optimiser ces achats (besoin réel) et d'assurer une durée de vie suffisante pour limiter

leur impact (contrats de maintenance, entretien régulier, ...). Une amélioration de la connaissance du contenu carbone des achats pourrait également être utile.

Pour la partie sous-traitance, l'optimisation reste également le levier le plus efficace pour limiter les émissions de GES.

Il est à noter que la méthode Bilan Carbone, dans sa version actuelle, ne prend pas en considération la présence de critères environnementaux dans les marchés publics. En conséquence, les actions vertueuses qui peuvent être menées ne diminuent pas le facteur d'émission utilisé. Cette limite méthodologique, qui devrait être levée dans les années qui viennent, ne doit cependant pas freiner le déploiement de marchés publics responsables comme source de réduction des émissions de GES (au-delà de leur vertu globale : sociale, économique locale, etc.).

Enfin, l'obligation faite à la collectivité d'évaluer l'impact de son budget (Budget Vert) permettra également d'assurer un suivi rigoureux des différentes dépenses et de leur impact carbone.

### 3.2.3 Energie

Sur ce volet, le poste d'émissions principal est la consommation en électricité, avec une part conséquente liée à l'éclairage public. Une meilleure connaissance des consommations selon les sites pourrait permettre de les optimiser. La sensibilisation des usagers aux économies d'énergie pourra également être pertinente.

### 3.2.4 Déplacements

La part la plus importante des émissions de ce poste est liée aux déplacements domicile-travail des agents qui se font principalement en voiture individuelle, qui est le mode de transport le plus émetteur de GES.

Les leviers d'action possibles sont les suivants :

- Déplacements domicile-travail :
  - Sensibiliser les agents aux modes actifs et les y inciter (étude pour la mise en place du forfait mobilité, ...)
  - Réaliser un plan de mobilité interne ;
  - Faciliter, inciter au recours au covoiturage ;
  - Etudier les possibilités de recours au télétravail...
- Déplacements professionnels :
  - Stratégie de renouvellement de la flotte de véhicules : rationalisation du parc intégrant des véhicules « propres » et actifs (vélos) ;
  - Formation à l'écoconduite ;
  - Mise en commun des véhicules à faible utilité (tractopelle et Pack mat) avec d'autres communes/collectivités ;
  - Encourager à l'usage de modes actifs lorsque c'est possible.

### 3.2.5 Déchets directs

Les déchets produits par la collectivité sont de trois principaux types :

- Les biodéchets (liés à l'entretien des espaces verts et à l'activité de restauration scolaire) : sur ce poste, le développement du compostage au niveau communal peut être un levier important de réduction des GES
- Les déchets liés à l'activité de l'administration (essentiellement du papier : la mise en place effective du tri pourra également permettre une diminution de l'impact carbone, tout comme les actions visant à limiter la consommation d'objets à usage unique)
- La mise au rebut des biens de la collectivité : sur ce poste, une réflexion sur la seconde vie des biens encore utilisables est à mener afin de limiter les émissions.

### 3.2.6 Fluides frigorigènes

Les émissions liées à ce poste sont principalement dues aux fuites de gaz des climatiseurs et la mise en place d'une maintenance préventive efficace peut permettre de les diminuer. Une rationalisation de leur usage est également un levier à considérer, à travers une automatisation des extinctions, une sensibilisation aux températures cibles et enfin, des actions de rénovation thermique des bâtiments permettant une meilleure isolation, une ventilation naturelle et une végétalisation des abords.

### 3.2.7 Fret

Ce poste concerne essentiellement le transport des repas scolaires, les émissions qui y sont liées pourront être diminuées à travers l'investissement dans du matériel de transport plus économe et une formation à l'écoconduite des chauffeurs.

### 3.2.8 Autres postes

D'autres postes n'ont pas pu être intégrés dans ce BEGES par manque de données existantes, en particulier les émissions liées aux flux informatiques qui sont cependant des sources d'émissions importantes. Pour la mise à jour de ce bilan en 2026, il sera utile de pouvoir améliorer les connaissances liées à ce poste. Dans l'attente des actions peuvent cependant être menées afin d'engager une stratégie numérique responsable pour la collectivité (en particulier à travers la mise en place de bonnes pratiques relative aux partages de documents)

De même, des questionnaires pourraient être mis en place afin d'évaluer la part d'émissions de GES liée aux déplacements des « visiteurs » pour les événements organisés sur la commune.

## 4) Ambitions de la collectivité pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à ses activités

La collectivité s'inscrit dans une dynamique proactive pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) et répondre aux défis climatiques actuels. Ces ambitions se déclinent en actions concrètes, organisées autour de cinq axes principaux :

### 1. Réduction de la consommation énergétique :

- Développer les énergies renouvelables sur le foncier communal
- Optimiser l'éclairage public en remplaçant les équipements par des technologies plus performantes (ex. : LED), permettant une diminution significative de la consommation électrique.
- Mettre en place des mesures pour réduire les consommations énergétiques des bâtiments publics grâce à l'isolation thermique et à l'efficacité énergétique.

### 2. Rationalisation des ressources et des mobilités :

- Poursuivre la démarche d'éco-exemplarité de la commune à travers une politique d'achats responsable
- Optimiser la gestion de la flotte automobile pour favoriser les véhicules électriques ou hybrides et rationaliser leur usage et leur maintenance.
- Développer des politiques de mobilité douce pour les agents et les habitants, intégrant des incitations au covoiturage ou l'usage de vélos.

### 3. Captation et compensation carbone :

- Créer des puits de carbone en multipliant les initiatives de re-végétalisation (plantation d'arbres, aménagement d'espaces verts).
- Optimiser la gestion des sols agricoles et urbains pour améliorer leur capacité de stockage du carbone.

### 4. Gestion durable des déchets :

- Assurer une gestion exemplaire des déchets municipaux en renforçant le tri, la réduction des déchets à la source et la promotion de l'économie circulaire.
- Déployer des campagnes ciblées pour sensibiliser les agents et les citoyens à la réduction et la valorisation des déchets recyclables et organiques.

### 5. Sensibilisation et mobilisation citoyenne :

- Renforcer les actions de sensibilisation à l'éco-responsabilité à travers des campagnes d'information, des ateliers pratiques et des événements publics.
- Valoriser les initiatives locales et encourager l'implication citoyenne dans des projets collaboratifs en lien avec la transition écologique.

## DEFINITION DES POSTES

**Energie = Electricité, Carburant, gaz butane...**

Emissions directes dues à la combustion de combustibles, de carburants

Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité

**Hors énergie 1 = Climatiseurs (fluides frigorigènes)**

Emissions directes fugitives provenant de rejets non intentionnels

**Hors énergie 2 = Réactifs pour l'assainissement de l'eau**

Emissions directes des procédés hors énergie

**Intrants = Achats de produits et de services, investissements financiers**

Participations à des collectivités tierces, associations, autre organisme extérieur. Ex : SPL, SEM...

**Fret = Transport de voyageurs, Transport de marchandises entrant et sortant dont le coût est supporté par l'organisation**

Ex : Transport collectif (y/c transport scolaire), livraison de repas, ....

**Déplacements = Domicile-travail des employés, professionnels (avec moyen de transport sous le contrôle de l'organisation), des visiteurs...**

**Déchets directs = Déchets générés par les activités de la collectivité et du territoire**

Dépend des caractéristiques des déchets : fermentescibles, combustibles, recyclables...

**Immobilisations = Bâtiment, Parkings, Matériel informatique...**

Biens en cours d'amortissement



## DEFINITION DES CATEGORIES D'EMISSION

### Catégories d'émissions



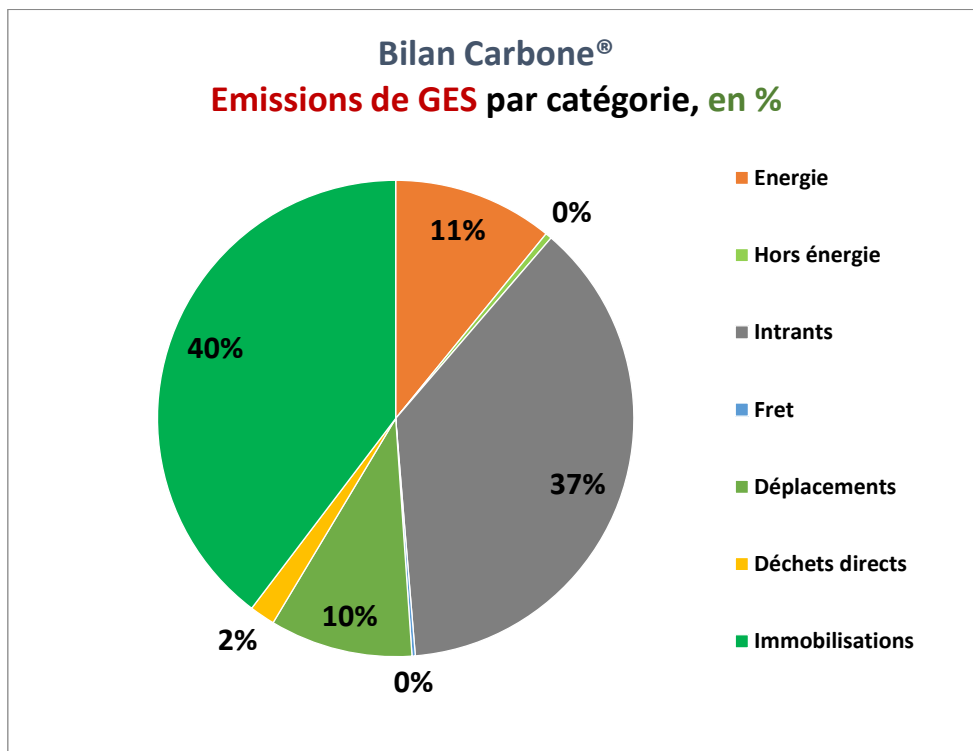
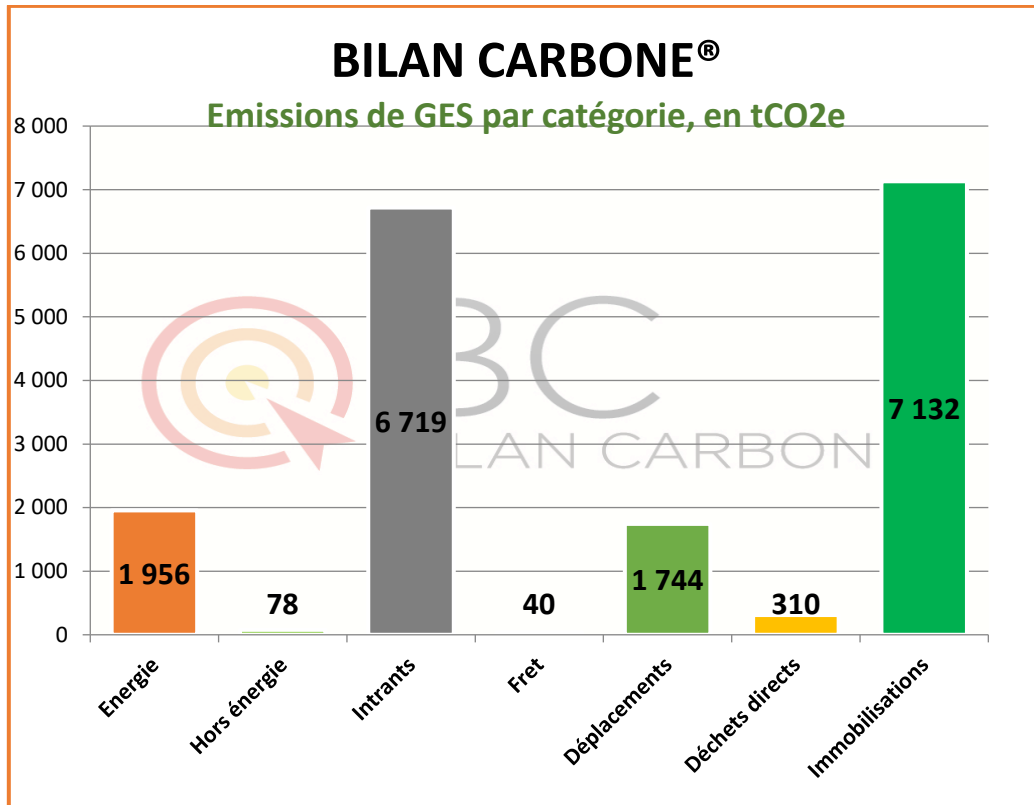
<p><b>1</b></p> <p><b>Emissions directes de GES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Emissions directes des sources fixes de combustion</li> <li>Emissions directes des sources mobiles de combustion</li> <li>Emissions directes des procédés hors énergie</li> <li>Emissions directes fugitives</li> <li>Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)</li> </ul>	<p><b>4</b></p> <p><b>Emissions indirectes associées aux produits achetés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Achats de biens</li> <li>Immobilisations de biens</li> <li>Gestion des déchets</li> <li>Actifs en leasing amont</li> <li>Achats de services</li> </ul>
<p><b>2</b></p> <p><b>Emissions directes associées à l'énergie</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité</li> <li>Emissions indirectes liées à la consommation d'énergie autre que l'électricité</li> </ul>	<p><b>5</b></p> <p><b>Emissions indirectes associées aux produits vendus</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation des produits vendus</li> <li>Actifs en leasing aval</li> <li>Fin de vie des produits vendus</li> <li>Investissements</li> </ul>
<p><b>3</b></p> <p><b>Emissions indirectes associées au transport</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Transport de marchandise amont</li> <li>Transport de marchandise aval</li> <li>Déplacements des visiteurs et des clients</li> <li>Déplacements professionnels</li> </ul>	<p><b>6</b></p> <p><b>Autres émissions indirectes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Autres émissions indirectes</li> </ul>

## TABLEAU RECAPITULATIF DES EMISSIONS DE CO<sub>2</sub>e

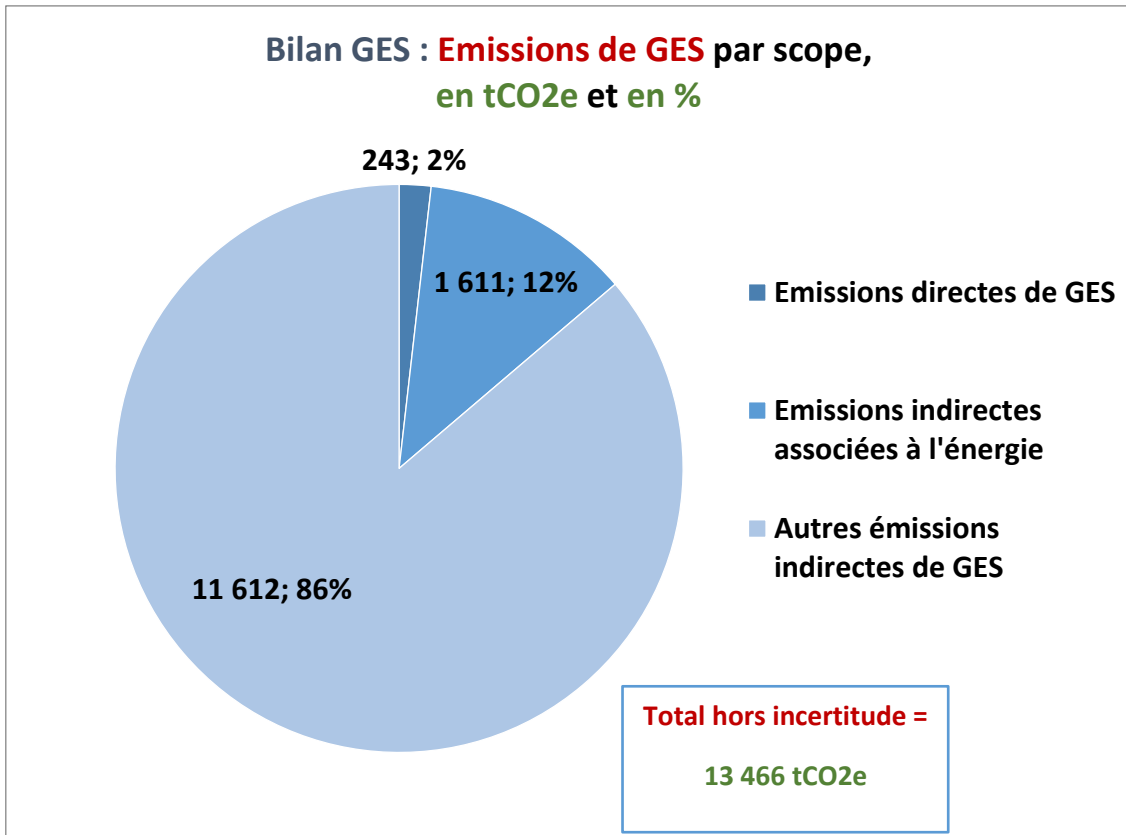
Recap CO <sub>2</sub> e	Emissions	
	t CO <sub>2</sub> e	Relatives
Energie 1	1 956	11%
Energie 2	0	
Hors énergie 1	78	0%
Hors énergie 2	0	
Intrants 1	6 719	37%
Intrants 2	0	
Futurs emballages	0	
Fret	40	
Déplacements	1 744	10%
Déchets directs	310	2%
Immobilisations	7 132	40%
Utilisation	0	
Fin de vie	0	
<b>Total</b>	<b>17 979</b>	<b>100%</b>

Incertitudes	
t CO <sub>2</sub> e	%
356	18%
0	
17	21%
0	
1 626	24%
0	
0	
15	36%
632	36%
187	60%
3 507	49%
0	
0	
3 938	22%

## BILAN DES EMISSIONS PAR CATEGORIES



## BILAN DES EMISSIONS PAR SCOPE (*HORS INCERTITUDE*)



## Les émissions de GES directes (scope 1 – catégorie 1)

Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	Emissions de GES							Emissions évitées de GES	
			CO2 (t CO2e)	CH4 (t CO2e)	N2O (t CO2e)	Autres gaz (t CO2e)	Total (t CO2e)	CO2 b (t CO2e)	Incertitude (t CO2e)	Total (t CO2e)	
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	147	0	0	0	147	0	13	0	0
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0	0	78	78	0	13	0	0
	4	Emissions directes fugitives	18	0	0	0	18	0	3	0	0
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<b>Sous total</b>			<b>165</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>78</b>	<b>243</b>	<b>0</b>	<b>19</b>	<b>0</b>

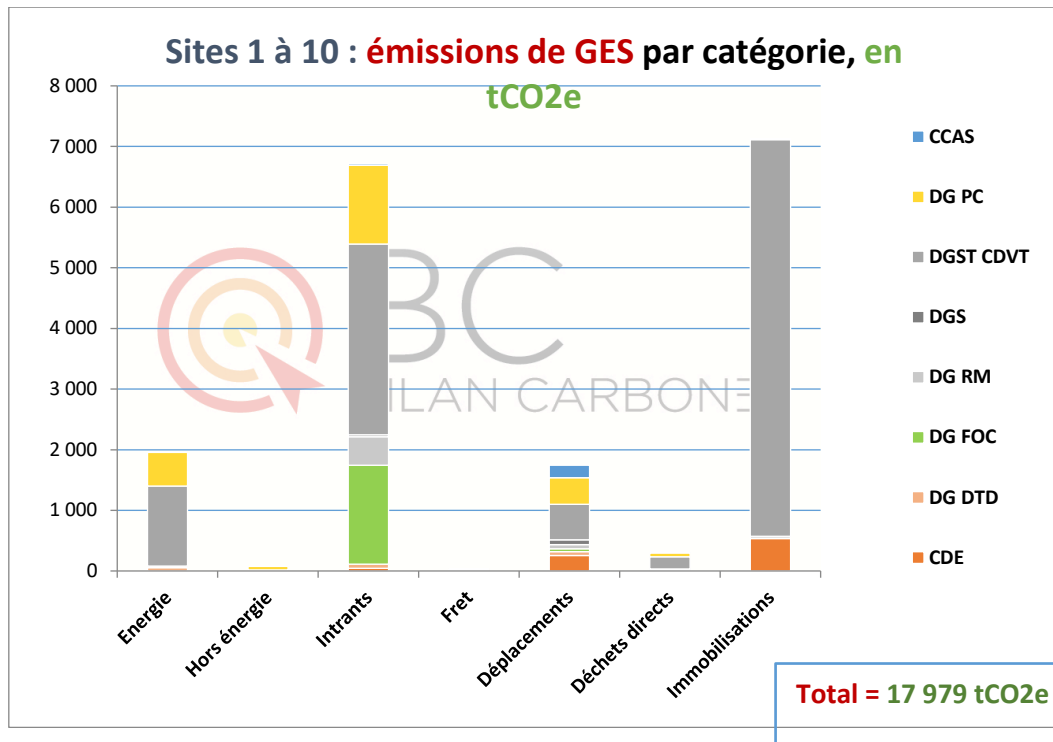
## Les émissions indirectes de GES associées à l'énergie (scope 2 – catégorie 2)

Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	Emissions de GES							Emissions évitées de GES	
			CO2 (t CO2e)	CH4 (t CO2e)	N2O (t CO2e)	Autres gaz (t CO2e)	Total (t CO2e)	CO2 b (t CO2e)	Incertitude (t CO2e)	Total (t CO2e)	
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	1 594	1	16	0	1 611	0	251	0	0
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<b>Sous total</b>			<b>1 594</b>	<b>1</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>1 611</b>	<b>0</b>	<b>251</b>	<b>0</b>

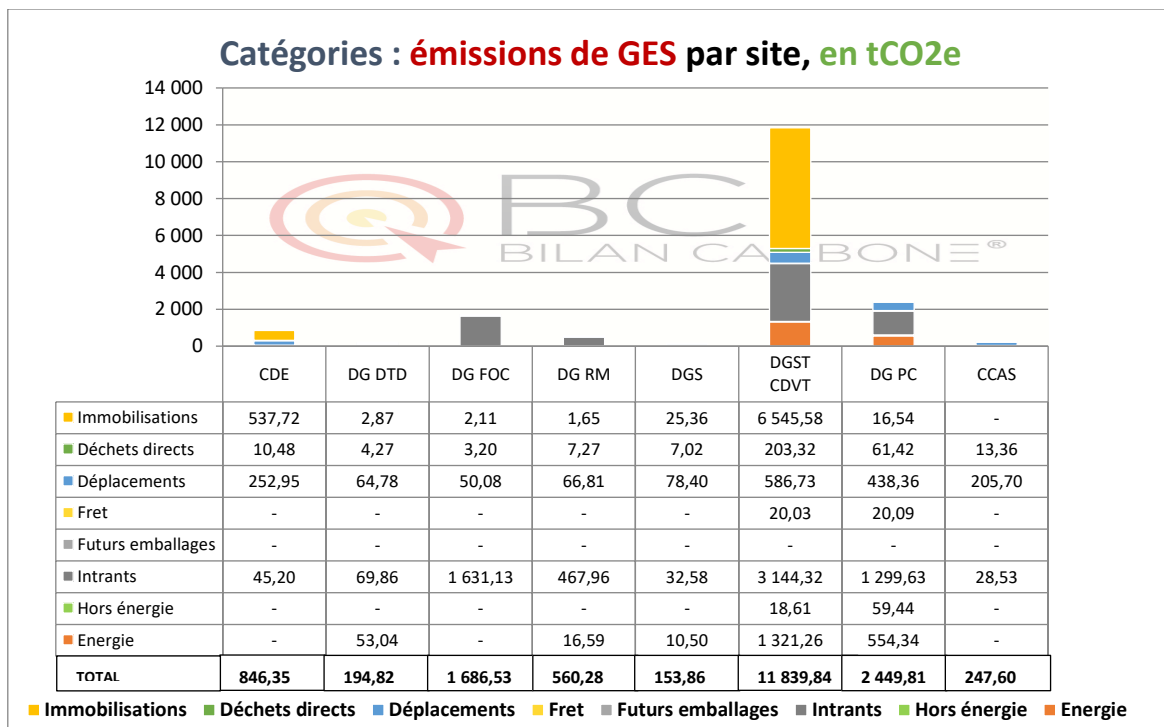
## Les autres émissions indirectes de GES (scope 3 – catégories 3 à 6)

Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	Emissions de GES							Emissions évitées de GES	
			CO2 (t CO2e)	CH4 (t CO2e)	N2O (t CO2e)	Autres gaz (t CO2e)	Total (t CO2e)	CO2 b (t CO2e)	Incertitude (t CO2e)	Total (t CO2e)	
Autres émissions indirectes de GES	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7	351	0	0	0	351	0	34	0	0
	9	Achats de produits ou services	607	0	0	0	607	0	143	0	0
	10	Immobilisations de biens	6 877	0	0	0	6 877	0	3 239	0	0
	11	Déchets	310	0	0	0	310	0	160	0	0
	12	Transport de marchandise amont	20	0	0	0	20	0	5	0	0
	13	Déplacements professionnels	13	0	0	0	13	0	4	0	0
	14	Actifs en leasing amont	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	15	Investissements	1 876	0	0	0	1 876	0	1 303	0	0
	16	Transport des visiteurs et des clients	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	17	Transport de marchandise aval	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	18	Utilisation des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	19	Fin de vie des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	20	Franchise aval	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	21	Leasing aval	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	22	Déplacements domicile travail	1 558	0	0	0	1 558	0	281	0	0
23	Autres émissions indirectes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
<b>Sous total</b>			<b>11 612</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11 612</b>	<b>0</b>	<b>3 510</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## BILAN DES EMISSIONS PAR CATEGORIES VENTILEES SELON LES POSTES D'EMISSION DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS EN tCO2e



## COMPARATIF DES EMISSIONS PAR SITE VENTILEES SELON LES COMPETENCES DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS EN tCO2e

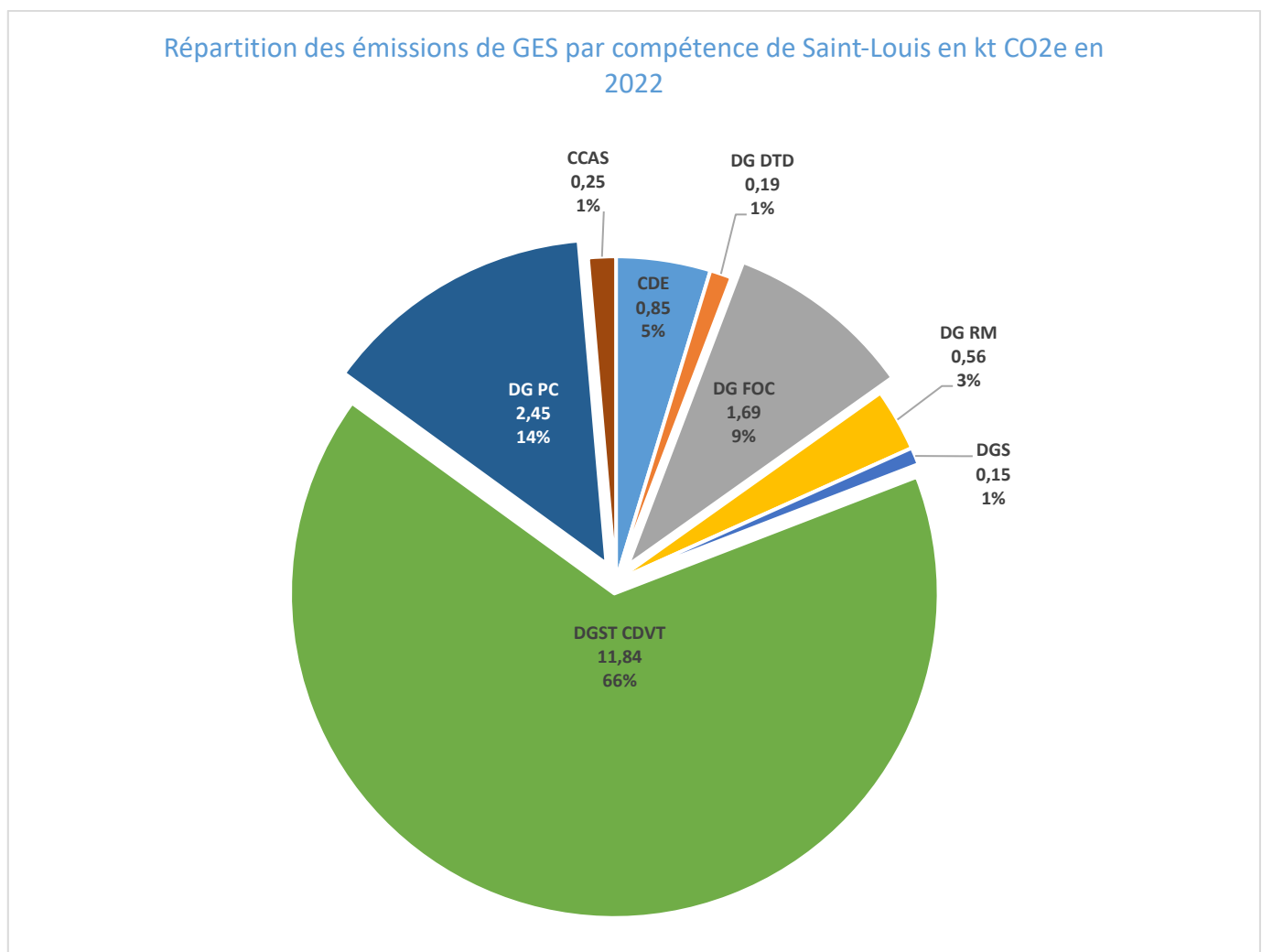


## COMPARATIF DES EMISSIONS PAR COMPETENCE DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS

L'objectif de faire une visualisation par compétence permet de :

1. Visualiser les compétences les plus émettrices
2. Choisir les compétences qui vont être abordées lors des ateliers de travail
3. Visualiser les postes émetteurs par ces compétences et définir les possibilités d'action. De plus, il peut s'avérer que pour un poste émetteur aucunes actions directes ne puissent être réalisées.

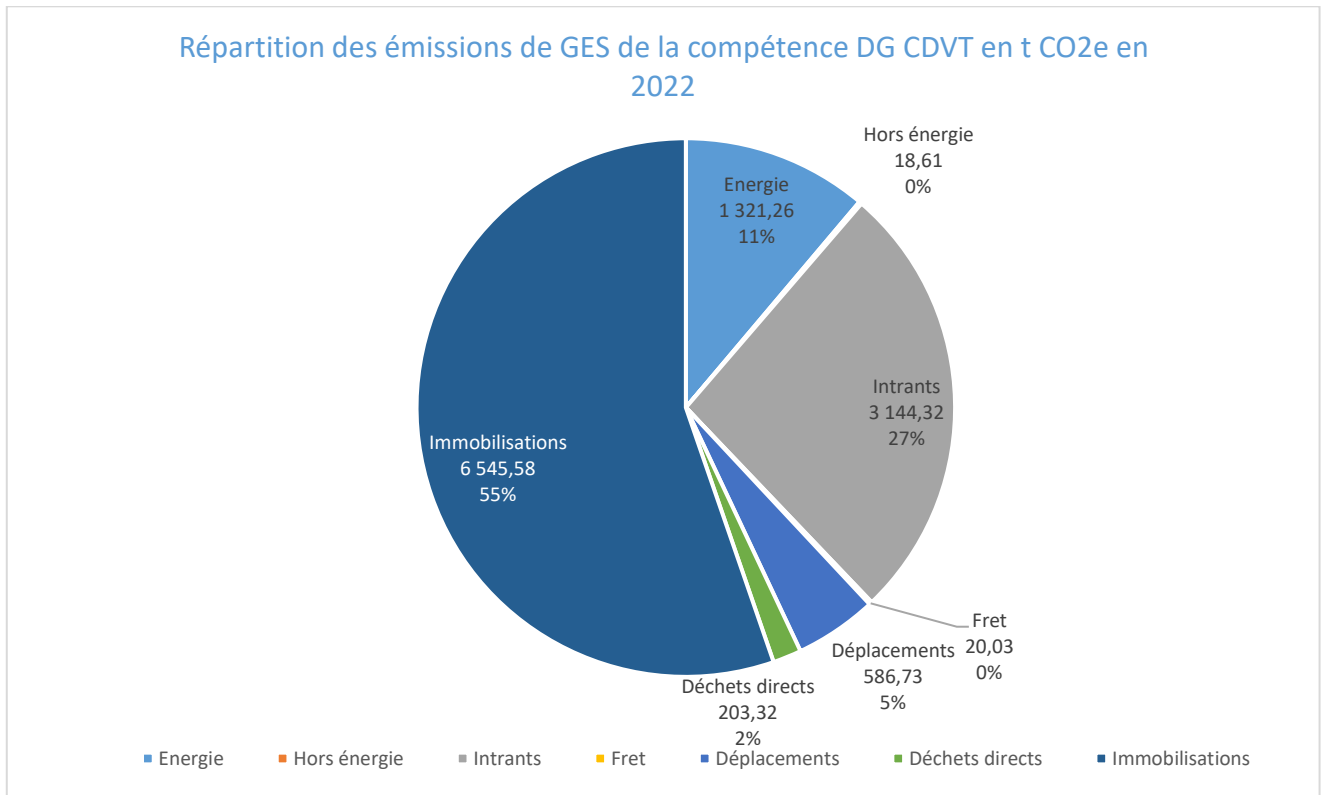
Le graphique suivant présente la répartition des émissions (**17 979 t CO<sub>2</sub>e**) par compétence.



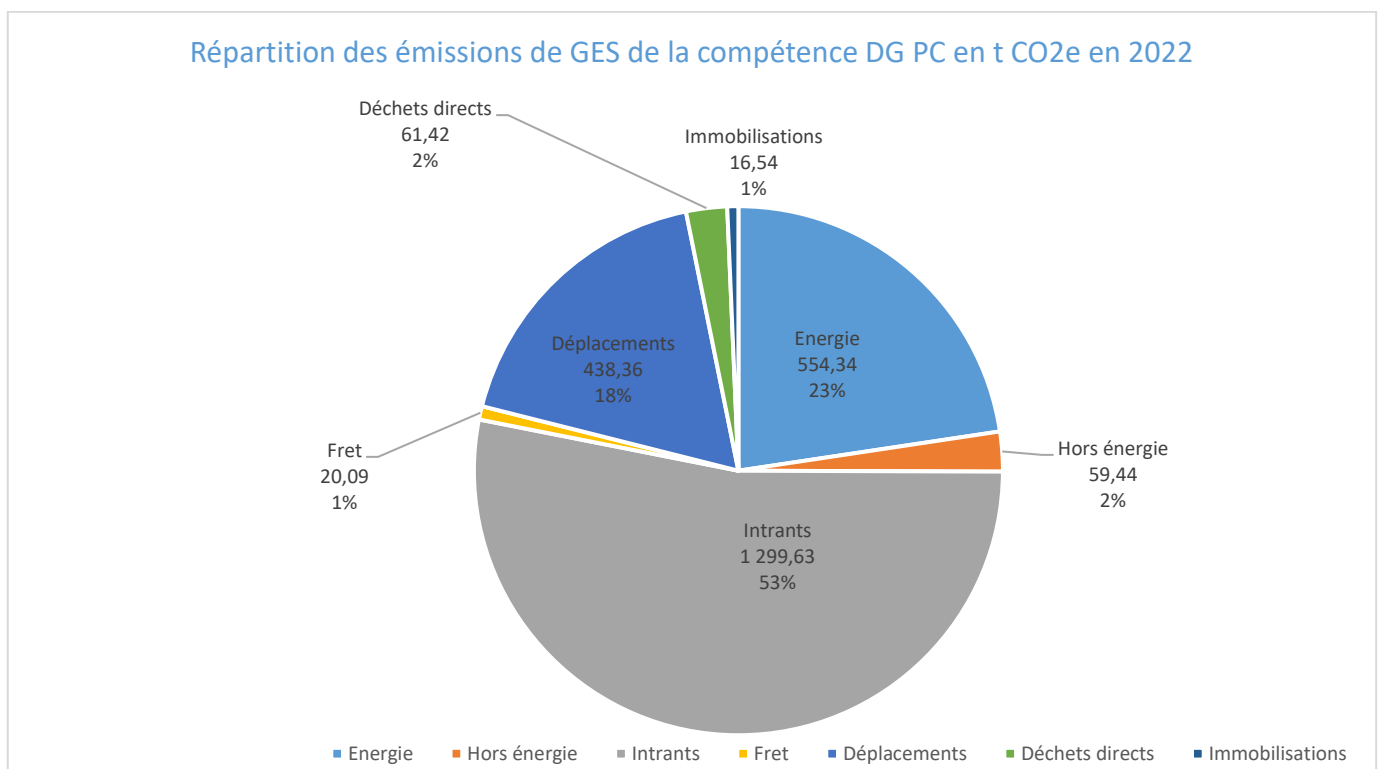
Les 3 compétences les plus émettrices sont :

- Compétence 1 : DG CDVT (66%)
- Compétence 2 : DG PC (14%)
- Compétence 3 : DG FOC (9%)

Prenons en détail, **la compétence DG CDVT – 66%** :

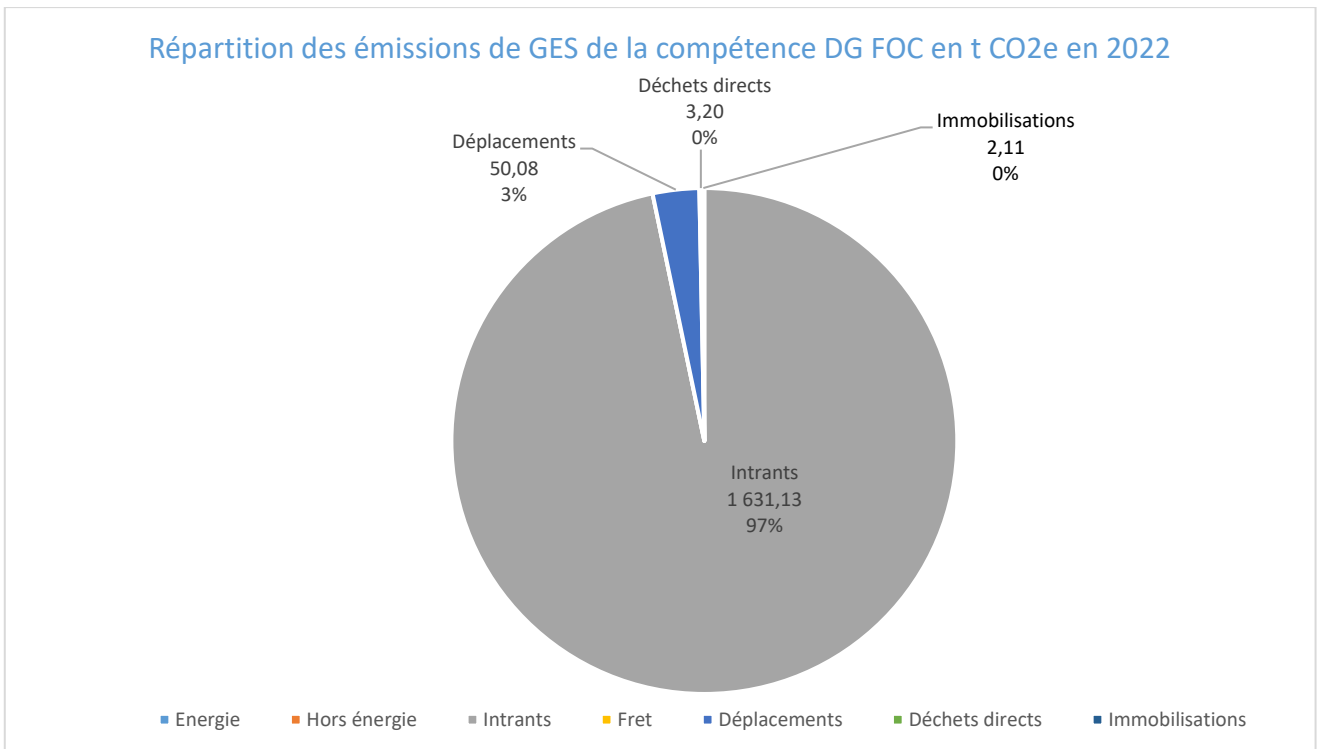


Prenons en détail, **la compétence DG PC – 14%** :

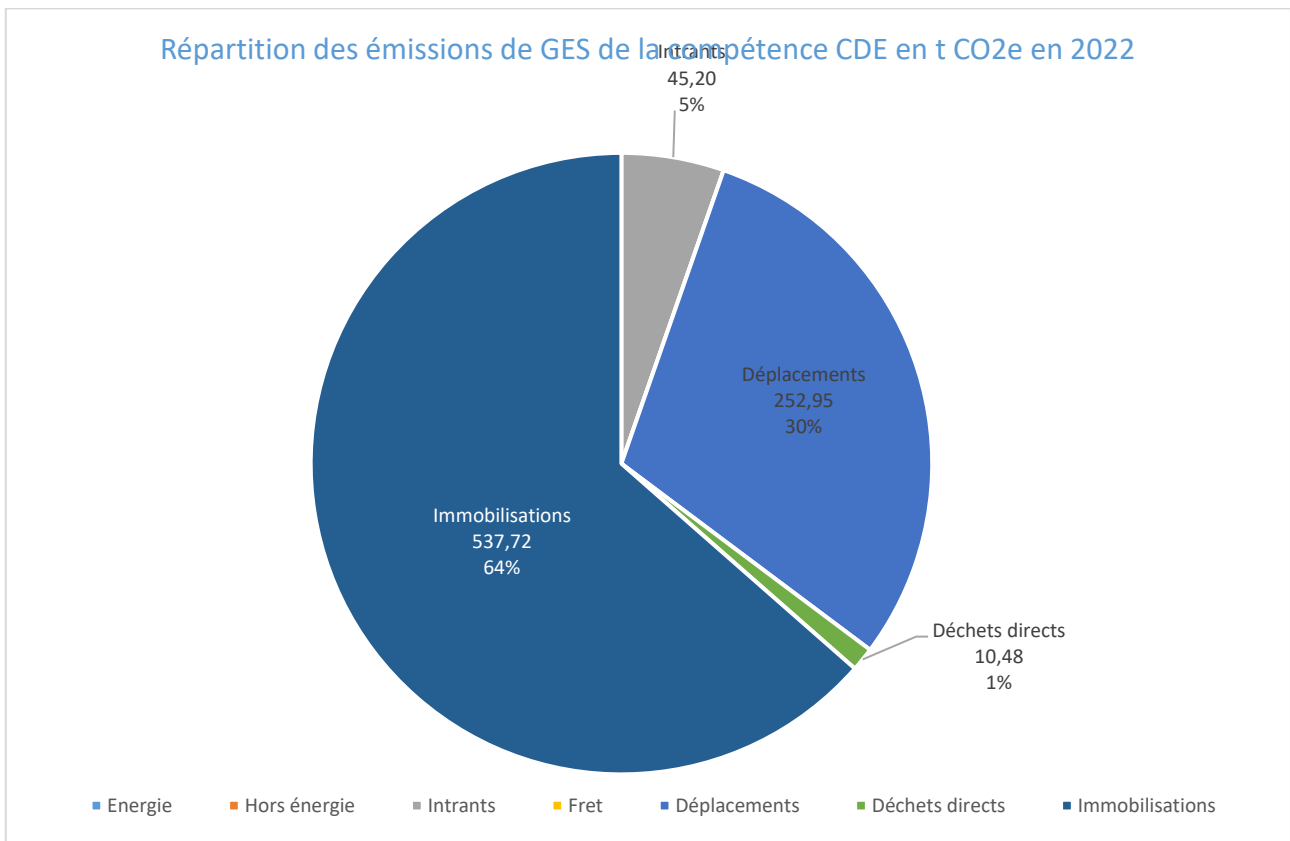




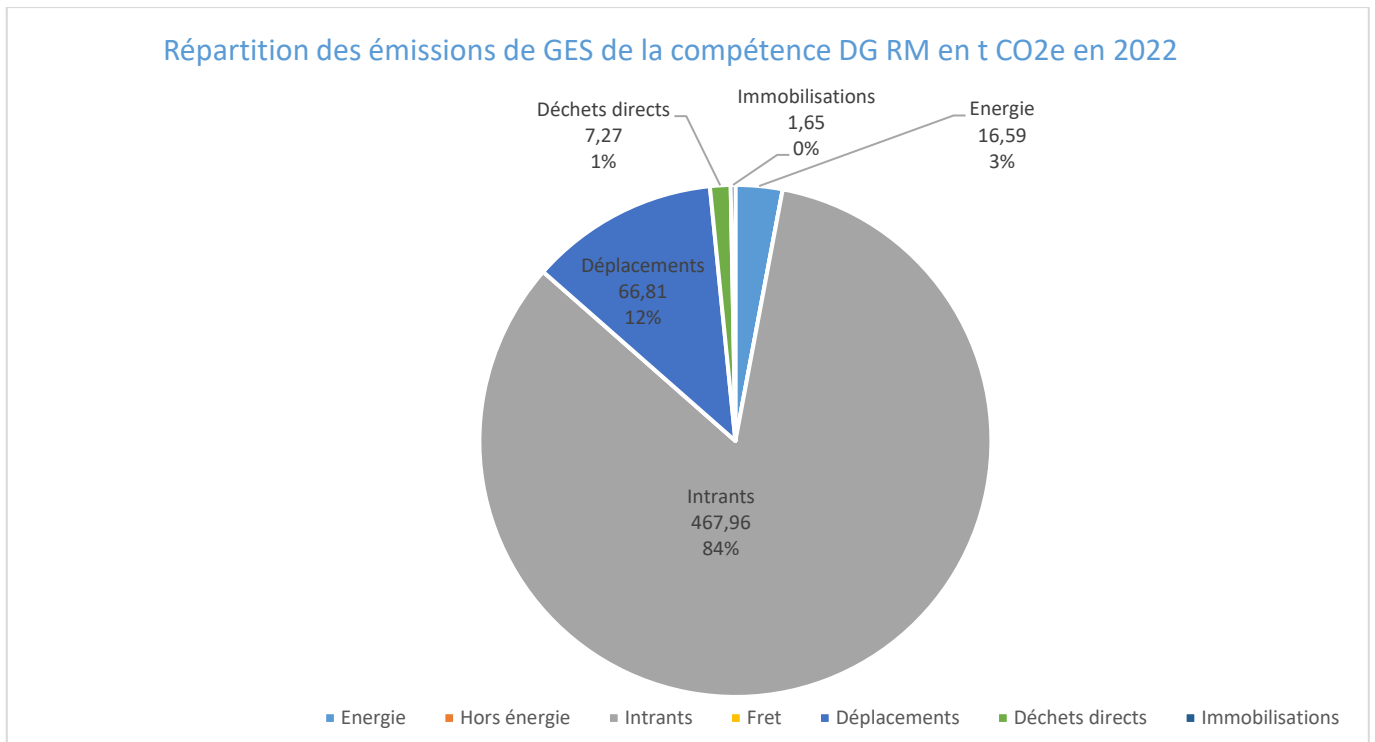
Prenons en détail, **la compétence DG FOC – 9%** :



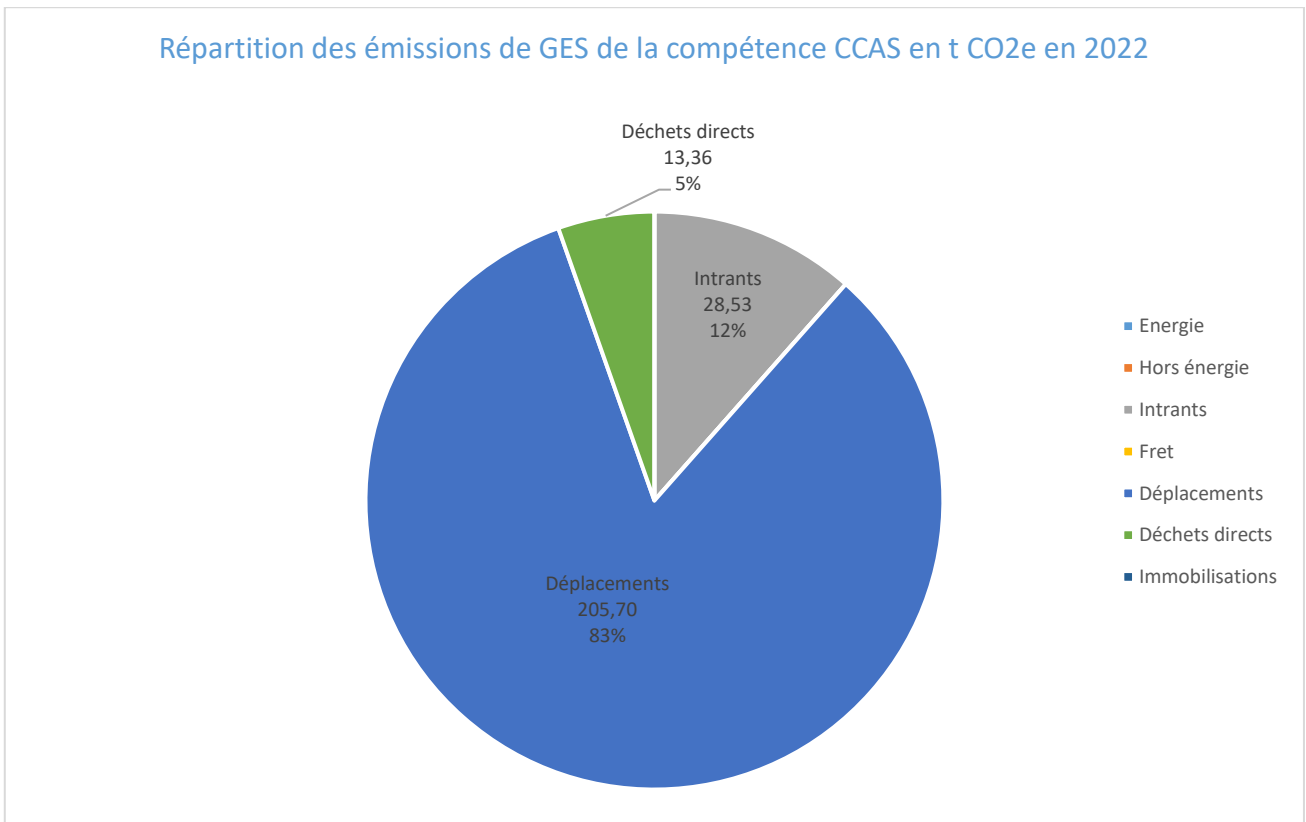
Prenons en détail, **la compétence CDE – 8%** :



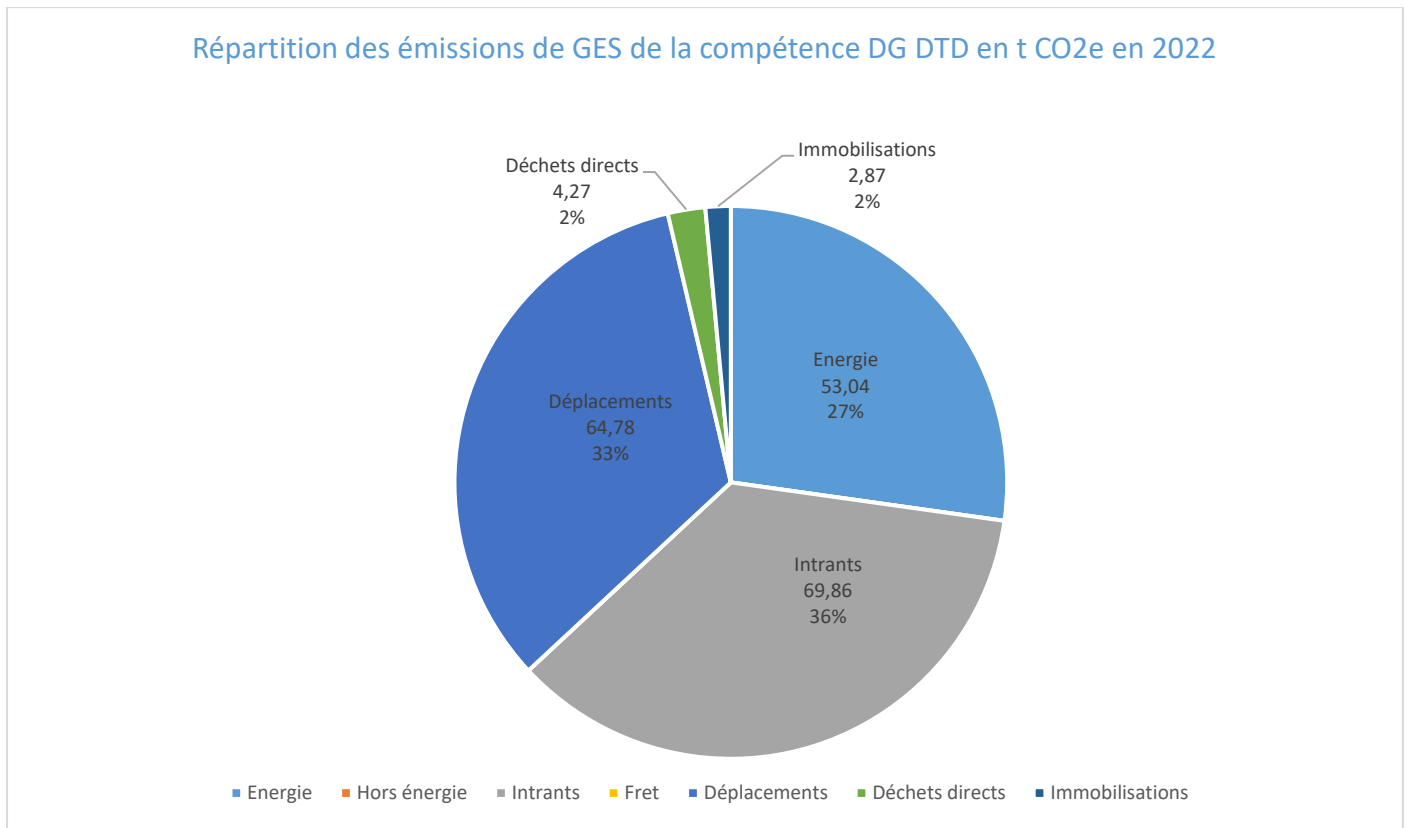
Prenons en détail, **la compétence DG RM – 3%** :



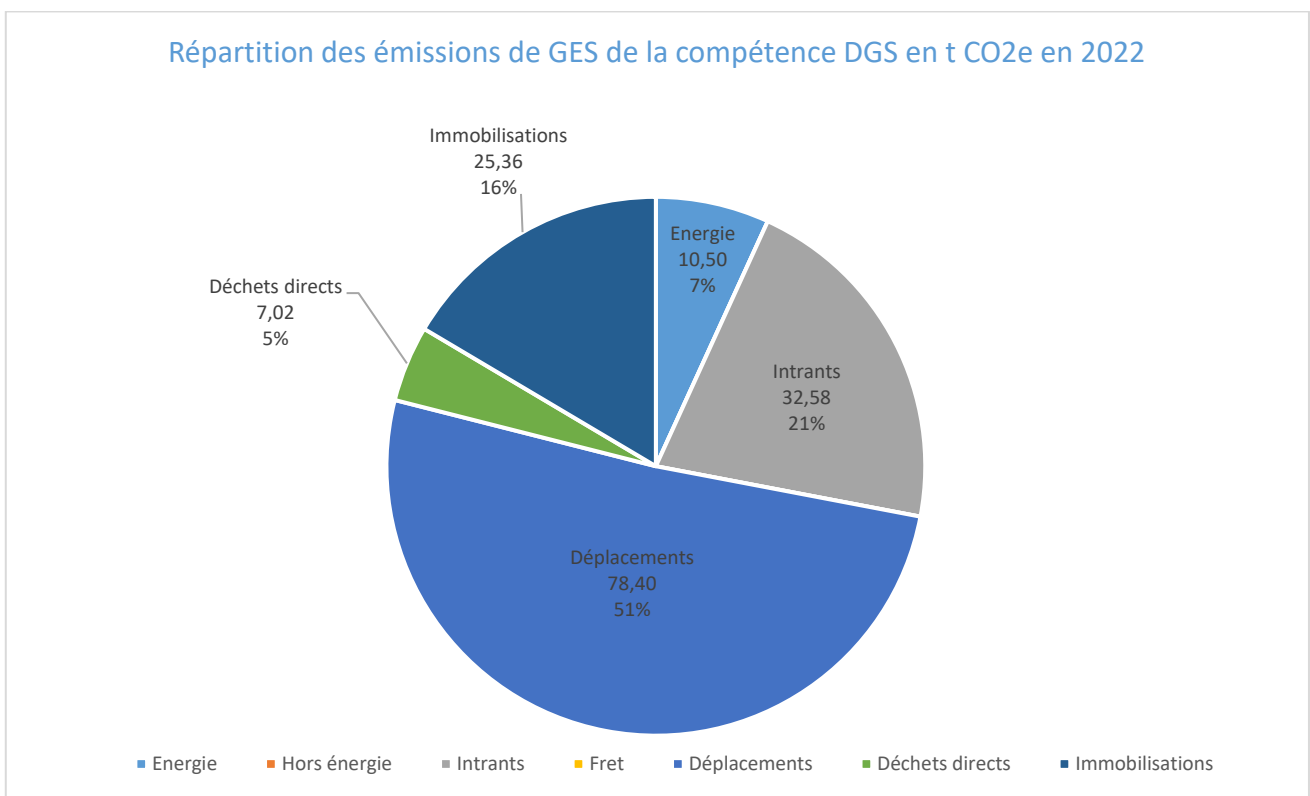
Prenons en détail, **la compétence CCAS – 1%** :



Prenons en détail, **la compétence DG DTD – 1%** :



Prenons en détail, **la compétence DGS – 1%** :



## Annexe 2 - Plan de transition

Postes d'émissions	N° Fiche Action (FA)	Intitulé de la FA	Objectif de la FA	Descriptif / Sous-actions de la FA
<b>ENERGIES</b>	<b>FA-01</b>	Optimiser l'éclairage public sur voirie et pour les équipements sportifs	Diminuer la consommation électrique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remplacer les anciennes ampoules par des LEDs (relamping)</li> <li>- Rationnaliser l'éclairage public (plages horaires d'extinction, ou réduction de la puissance, ...)</li> <li>- Développer l'éclairage public solaire</li> <li>- Prévoir l'installation de domotique</li> </ul>
	<b>FA-02</b>	Rationnaliser la gestion du parc automobile de la commune	Optimiser les dépenses de fonctionnement liées au parc automobile	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la maintenance régulière des véhicules (contrats d'entretien)</li> <li>- Mettre à la réforme les véhicules hors d'usage</li> <li>- Augmenter la part de véhicules électriques dans le parc communal</li> <li>- Favoriser les déplacements intra-urbains en mobilité douce (vélos)</li> <li>- Augmenter le nombre de bornes de recharge électriques</li> </ul>
	<b>FA-03</b>	Optimiser la consommation électrique des bâtiments	Diminuer les dépenses de fonctionnement liées à la consommation électrique des bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Procéder au relamping des bâtiments publics et écoles par des LED</li> <li>- Privilégier l'installation de brasseurs d'air au lieu de climatisations dans les bâtiments où cela est possible</li> <li>- Automatiser l'extinction des climatiseurs et des points lumineux des bâtiments</li> <li>- Sensibiliser les agents sur l'utilisation de la climatisation, de l'éclairage, de la veille des ordinateurs</li> <li>- Assurer le sous-comptage des consommations électriques pour une meilleure identification des postes de consommation</li> </ul>
	<b>FA-04</b>	Développer le Plan Energie Solaire Communal	Augmenter la part d'énergies renouvelables produite et consommée par la collectivité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accélérer le déploiement de centrales photovoltaïques en toiture sur les bâtiments publics</li> <li>- Déployer des ombrières photovoltaïques sur les parkings communaux</li> <li>- Installer des chauffe-eaux solaires sur les bâtiments publics consommateurs d'eau chaude n'en disposant pas</li> </ul>

	<b>FA-05</b>	Procéder à l'amélioration thermique des bâtiments publics dans une optique d'adaptation au changement climatique	Favoriser le confort thermique des usagers des bâtiments communaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser un diagnostic thermique des bâtiments publics</li> <li>- Procéder à l'isolation et/ou à la protection des façades</li> <li>- Etudier la possibilité de désartificialiser certains espaces, et en particulier les cours d'écoles tout en créant des zones d'ombre</li> <li>- Poursuivre les efforts de re végétalisation aux abords des bâtiments et/ou en façade/toiture,</li> <li>- Privilégier l'installation de systèmes de ventilation traversante dans les bâtiments (existants et nouveaux)</li> </ul>
<b>HORS ENERGIE</b>	<b>FA-06</b>	Optimiser l'utilisation des fluides frigorigènes des chambres froides de la cuisine centrale	Réduire les émissions de CO2 liées aux fluides frigorigènes	Privilégier l'utilisation de fluides frigorigènes les moins émissifs lors de l'installation de nouvelles chambres froides tels que les HFO (HydroFluoro-Oléfines)
<b>INTRANTS</b>	<b>FA-07</b>	Développer la dématérialisation	Favoriser un usage raisonné des consommables (papier, encre,...) et limiter les besoins en déplacement pour les procédures le permettant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre la dématérialisation des process en interne (E-Parapheurs, gestion des congés, suivi des opérations de maintenance, ...)</li> <li>- Développer des outils pour les services à la population (portail citoyen), pour les inscriptions scolaires par exemple ou le paiement en ligne de la cantine, encourager la gestion par abonnement pour les marchés forains</li> <li>- Sensibiliser et accompagner les agents et les citoyens à la dématérialisation des documents</li> <li>- Mettre en place une gestion numérique responsable des partages de documents</li> </ul>
	<b>FA-08</b>	Poursuivre la démarche d'éco responsabilisation de la commande publique	Poursuivre les efforts d'optimisation de la commande publique dans un objectif de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre l'inclusion de clauses environnementales dans les cahiers des charges pour les marchés (matériaux choisis, approvisionnement en circuit court, fournitures à caractère écologique ...)</li> <li>- Augmenter la part des matériaux recyclés dans les nouvelles opérations de construction</li> <li>- Privilégier les produits recyclés et reconditionnés</li> <li>- Mettre en œuvre la seconde vie des fournitures en fin d'usage par la collectivité (dons, recyclage, réutilisation, ...)</li> </ul>

	<b>FA-09</b>	Accompagner les associations du territoire pour la mise en place d'actions écoresponsables	Promouvoir le développement d'actions associatives répondant aux enjeux de la transition	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudier la faisabilité d'un budget (éventuellement d'initiative citoyenne) orienté vers des projets associatifs éco-responsables</li> <li>- Proposer une charte de bonnes pratiques aux associations subventionnées afin de les inciter à un fonctionnement plus responsable</li> </ul>
	<b>FA-10</b>	Créer des puits de carbone via la re végétalisation des espaces publics	Améliorer la captation carbone du territoire et le cadre de vie de la population	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre les opérations de re végétalisation des espaces publics, en intégrant des plantations lorsque cela est possible sur les opérations d'aménagement (PAP, ....)</li> <li>- Identifier des espaces en friche, en lien avec les acteurs du territoire afin de permettre leur re végétalisation (en particulier dans le cadre du projet d'Ecoquartier de l'Etang Bel Air, mais également d'Action Coeur de Ville)</li> </ul>
<b>DEPLACEMENTS</b>	<b>FA-11</b>	Mettre en place un plan de déplacement administration	Diminuer les déplacements en voiture individuelle (Domicile/Travail - professionnels)	<p>Accompagner une mobilité plus durable des agents/élus dans le cadre de leur activité professionnelle et sur les déplacements domicile-travail:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre l'équipement en vélos de service</li> <li>- Promouvoir par des actions de communication les mobilités actives et le covoiturage (en lien avec Karos) pour les agents</li> <li>- Etudier la possibilité de mettre en place le forfait mobilités durables pour les agents</li> <li>- Etudier la mise en place du télétravail pour les postes le permettant</li> <li>- Etudier, en lien avec les partenaires du territoire (intercommunalité), la faisabilité de l'amélioration de la desserte en mode doux des bâtiments communaux</li> <li>- Installer des parkings vélos pour les usagers et personnels près des bâtiments administratifs ainsi que des douches/vestiaires</li> <li>- Encourager les agents et les élus à la participation aux réunions/congrès/séminaires en distanciel plutôt qu'en présentiel</li> <li>- Equiper les services avec du matériel de visioconférence afin de limiter les déplacements professionnels</li> </ul>

	<b>FA-12</b>	Poursuivre l'amélioration de la mobilité sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminuer l'usage de la voiture individuelle</li> <li>- Favoriser une circulation plus sereine sur les axes principaux de desserte</li> <li>- Pacifier la circulation aux abords des écoles et du centre-ville</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudier les possibilités d'amélioration des conditions de circulation en mode doux (piétons, vélos) et mettre en place des incitations via une communication renforcée (sur les vélos en libre-service, les services de transports en commun, ...)</li> <li>- Accompagner les entreprises dans la mise en place d'un plan de déplacement entreprises en lien avec les partenaires</li> <li>- Développer des pédibus pour les écoles</li> <li>- Optimiser le plan de circulation pour réduire les embouteillages</li> </ul>
<b>DECHETS DIRECTS</b>	<b>FA-13</b>	Améliorer la gestion des déchets de la collectivité	Assurer une gestion exemplaire des déchets de la collectivité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Instaurer le tri sélectif dans les bureaux</li> <li>- Faciliter le traitement des biodéchets produits par les activités de la commune</li> <li>- Mettre en place une charte pour des événements éco-responsables</li> </ul>
<b>SENSIBILISATION</b>	<b>FA-14</b>	Renforcer les actions de sensibilisation à destination des agents et des élus de la collectivité	Promouvoir l'éco-exemplarité de la collectivité dans son ensemble	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre la sensibilisation sur l'utilisation de l'éclairage, l'usage responsable du numérique, la gestion des déchets à travers différents supports (affichage dans les bureaux, notes de service, guide de bonnes pratiques, ateliers, ...)</li> <li>- Proposer des actions ponctuelles aux agents (troc/ateliers de réparation/ateliers Do It Yourself...)</li> <li>- Comptabiliser et communiquer en interne sur l'évolution du volume de déchets produits par la collectivité et des consommations électriques</li> </ul>